



Syndicat Santé Sociaux 47

06 32 08 90 25 ou cherrero232@gmail.com
Siège social 9 – 11 rue des frères Magen 47000 Agen

Objet : courrier de RAPPEL à cotisation 2025
Le 29 octobre 2024 à AGEN

Madame, Monsieur, votre bulletin d'adhésion/ renouvellement 2025 comporte 3 tranches de cotisations adaptées aux revenus et aux divers métiers qui composent notre syndicat.

Nous restons sur le principe de confiance afin que chacun fasse le choix de la tranche qui lui correspond.

Le logiciel de comptabilité payant – les frais engendrés par les CCPD qui sont à présent à la charge de notre syndicat départemental, ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2021 - l'augmentation des tarifs postaux – la hausse des frais kilométriques liée à celle des carburants pour les déplacements syndicaux - la hausse annuelle de la cotisation confédérale qui suit la hausse du SMIC, l'absence d'augmentation de cotisation durant les 2 ans de COVID, nous mettent dans l'obligation d'augmenter le montant des cotisations en 2025 pour maintenir notre activité.

Nous restons malgré tout en deçà du montant de la cotisation confédérale.

MAÎTRE ANNE-SOPHIE RIGAL

Avocat du travail à Agen

**NOTRE PARTENAIRE, pourra instruire les dossiers de litiges professionnels des adhérent(e)s qui le souhaitent.
Pour des raisons de délais, aucun litige antérieur à la date d'adhésion ne sera pris en compte.**

Nous vous remercions d'envoyer vos dossiers à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion 2025 :

Catherine HERRERO (présidente) 2737 route de Lauzun 47330 CAHUZAC

Pour TOUS, il est **IMPERATIF** que les dossiers soient COMPLETS. Si vous optez pour un règlement en 3 fois maximum **vous devez joindre tous les chèques et veiller à ce qu'ils soient signés et correctement libellés.**

NOUVEAU ! La procédure pour opter pour le retrait automatique mensuelle de la cotisation est en cours auprès de la banque.

Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, merci d'inscrire au dos de vos chèques les dates d'encaissements souhaités. En l'absence de cette précision, les chèques seront déposés début : **Janvier – Février – Mars 2025**

Veillez noter que pour répondre à la demande impérative de la fédération CFTC de tenir nos registres à jour, les adhérent(e)s qui n'auront pas renouvelé leur adhésion au 31 MARS 2025 seront signalé(e)s à la fédération CFTC santé sociaux.

Renvoyer TOUS les documents dûment et **lisiblement** remplis (les assmat-spe sont dispensés d'indiquer leurs employeurs).

OUVREZ votre ESPACE ADHERENT avec votre CODE INARIC (numéro d'adhérent(e)) sur le site : <https://www.cftc.fr>

NOUVEAUX ADHERENTS REPONDEZ au mail de confirmation d'adhésion que vous enverra la CONFEDERATION CFTC dès réception.

UNIQUEMENT pour les nouveaux adhérents, le tarif d'une adhésion, arrivant après le 1^{er} juillet de l'année en cours, sera fixée au prorata du nombre de mois restant à écouler. **Règlement en UNE FOIS.** Cette disposition ne s'applique pas pour un renouvellement. Si vous êtes « revenant(e) » après un temps de suspension d'adhésion, vous n'êtes plus nouvel adhérent, pensez à donner votre numéro d'adhérent même ancien, il reste le même.

Le bulletin d'adhésion a valeur de contrat, aucun remboursement ne sera effectué à compter de sa réception.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous accordez au syndicat CFTC santé sociaux 47.

Veillez trouver ci-dessous les interlocuteurs qui sont à votre écoute :

Christine DA SILVA : Référente FEDERALE ASSMAT CFTC : cdasilva@cftc-santesociaux.fr

Catherine HERRERO : présidente du syndicat CFTC Santé Sociaux 47 : cherrero232@gmail.com

Recevez nos amitiés syndicales.

La Présidente :

Le Trésorier :